



CONVOCATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie le mardi 25 février 2025
à 20 heures 00 en session ordinaire.

Ordre du jour

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 14 janvier 2025,
- Décisions du maire,
- Convention d'occupation du domaine public pour le bâtiment communal situé 32 route des Laguettes - 50270 SURTAINVILLE,
- Bâtiment communal situé 32 route des Laguettes - 50270 SURTAINVILLE : Assujettissement à la TVA - création d'un code activité au 1er mars 2025 - Budget principal de la Commune,
- Cession hotte,
- Remaniement cadastral,
- Compétence scolaire,
- Compte-rendu de la commission communale "Jeunesse - Sport - Loisirs - Communication - Tourisme " du 4 février 2025,
- Demandes de Subventions 2025,
- Animations CPIE 2025,
- Compte-rendu de la commission communale "Camping - gîtes" du 5 février 2025,
- Personnel,
- Acquisition hébergement type "caba'hutte" pour le camping municipal "Les Mielles",
- Demande de la Ligue de l'enseignement pour les mini-camps de l'été 2025,
- Association Nationale des Élus des Littoraux (A.N.E.L.) - Motion de soutien à la demande de classement du sauvetage en mer au patrimoine immatériel de l'humanité - UNESCO,
- Demande de signature aux élus locaux d'une tribune de soutien à l'audiovisuel public,
- Validation de la télétransmission à la Préfecture de la Manche du CFU et du BP CCAS via la plateforme "@ctes" de la Commune de SURTAINVILLE,
- Adhésion 2025 à l'association des maires ruraux de la Manche,
- Informations et questions diverses.

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance, et vous prie d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Fait SURTAINVILLE, le 20 février 2025



Le Maire,

Odile THOMINET

